



Lamennais
Douarnenez

LP Ste Elisabeth

Adresse : 9, rue LAMENNAIS
29100

DOUARNENEZ

Téléphone : 02 .98 .92 .01 .27

Mèl : secretariat@lamennais.fr

CONVENTION DE MINI-STAGE

ARTICLE 1 : La présente convention de mini stage est établie, dans le cadre de l'orientation : Entre le Lycée Professionnel Ste Elisabeth, Représenté par Monsieur CARILLON, Chef d'Etablissement et l'Etablissement d'origine de l'élève :

.....

Tél :

E Mail :

Représenté par :en qualité de

ARTICLE 2 : Elle concerne le stage effectué par l'élève :

Nom et prénom :

Né (e) le :

Adresse :

N° de tél :

Classe :

ARTICLE 3 : Cette convention devra être communiquée à l'élève et à son représentant légal qui devront déclarer en avoir pris connaissance. Le stage ne pourra se dérouler que si les conventions tripartites sont visées et signées par l'ensemble des signataires.

ARTICLE 4 : Ce mini-stage a pour objectifs de sensibiliser l'élève au fonctionnement du Lycée professionnel, de lui faire connaître les sections proposées en vue d'une éventuelle orientation.

Formation(s) concernée(s):

.....

ARTICLE 5 : Durant la journée du stage, l'élève visiteur est soumis aux règles en vigueur au Lycée Ste Elisabeth, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

ARTICLE 6 : L'élève en stage demeure rattaché à l'établissement scolaire d'origine. Pour cette raison, le responsable de l'établissement d'origine et le chef d'établissement du Lycée Ste Elisabeth se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline. En cas d'absence, le chef d'établissement du Lycée Ste Elisabeth s'engage à prévenir le responsable de l'établissement d'origine de l'élève.

ARTICLE 7 : L'assurance contractée par le Lycée Ste Elisabeth couvre les risques d'accidents pouvant survenir pendant le stage. Les risques pouvant survenir pendant le trajet seront couverts par l'assurance personnelle du stagiaire, ou celle contractée par l'établissement d'origine. En cas d'accident survenu au stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, le chef d'établissement du Lycée Ste Elisabeth s'engage à faire parvenir toutes les déclarations dans les meilleurs délais au représentant de l'établissement d'origine.

ARTICLE 8 : L'élève stagiaire sera présent au Lycée Ste Elisabeth le :

Date :

Horaire :

L'élève stagiaire devra se présenter à l'accueil du Lycée Ste Elisabeth, 9 Rue Lamennais, à Il sera accueilli par : M. JOSSE, directeur-adjoint du LP Sainte Elisabeth

A Douarnenez, Le

Pour le Chef d'Etablissement
M. CARILLON
Le directeur-Adjoint / DDFPT,
M. JOSSE

Le Chef d'établissement
du Collège d'origine



Pris connaissance le

Signature de l'élève

Signature du responsable légal